

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 décembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 25 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Patrick BORÉ représenté par Danielle MILON - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gaby CHARROUX - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TRA 046-7363/19/BM

■ Attribution d'une subvention à l'association La Cité des Entrepreneurs d'Euroméditerranée pour 2020 - Approbation d'une convention MET 19/13383/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre des enjeux identifiés par son Agenda de la Mobilité, la Métropole Aix-Marseille-Provence (AMP) s'engage en faveur des mobilités durables et alternatives, Les questions de protection de l'atmosphère et de la qualité de l'air, constituent un des enjeux de la compétence Mobilité, Déplacements et Accessibilité.

La Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite favoriser les actions en faveur des mobilités durables, par la mise en place d'un soutien financier.

Ce soutien, qui s'adresse aux associations œuvrant à la mise en place d'outils de conseil et d'orientation favorisant le report modal par l'angle de la protection environnementale, permet à la Métropole de compléter ses missions obligatoires de « conseil en mobilité » pour développer ou promouvoir les mobilités durables.

La Cité des Entrepreneurs d'Euroméditerranée, créée en 2000, met en place des actions destinées à faciliter les échanges, accueillir, informer, établir des passerelles entre les entreprises installées sur le périmètre d'Euroméditerranée ou attirées par ce grand projet de renouvellement urbain et de développement économique.

L'association œuvre en faveur de l'insertion, l'emploi, la formation, l'innovation, des enjeux de développement durable, de RSE et d'attractivité du territoire, mais également de la mobilité.

Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 30 décembre 2019

Malgré la présence d'une offre de mobilité exhaustive, la voiture personnelle reste l'un des moyens privilégiés pour se rendre sur le territoire d'Euroméditerranée, dans le cadre des déplacements domicile-travail.

Dans le cadre de son objet, l'association prévoit en 2020 de programmer une action spécifique dans le domaine de l'accompagnement de la Mobilité, portant sur l'accompagnement des entreprises sur les questions de mobilité.

Ainsi, elle entend aider les entreprises du territoire dans leurs démarches de mise en place de plans de mobilité, en proposant un interlocuteur neutre (le Conseiller Mobilité) qui pourra informer et accompagner les entreprises pour la mise en place des plans de mobilité, en intervenant auprès des salariés pour promouvoir les modes de déplacement alternatifs à l'autosolisme.

Les objectifs de son action sont de :

- Réduire la pollution et la congestion sur le territoire d'Euroméditerranée en favorisant le report vers des modes de déplacement alternatifs à l'autosolisme (autopartage, covoiturage, transport en commun, modes actifs),
- à terme, contribuer à l'amélioration du cadre de vie sur le territoire en faisant du périmètre Euroméditerranée une zone de circulation apaisée.

La Cité des Entrepreneurs a déposé une demande de subvention de 20 000 euros pour le financement de cette action. Le budget prévisionnel de l'action est fixé à 55 968 euros.

En cohérence avec la politique de soutien aux associations chargées de la mobilité et du développement des Plan de Mobilité au sein des zones d'activité de son territoire, et afin de poursuivre le déploiement de PDM et PDMIE (Plans de Mobilité et Plans de Mobilité Interentreprises) et plus largement le conseil en mobilité auprès des entreprises et des salariés, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite soutenir l'association La Cité des Entrepreneurs en lui attribuant une subvention globale de 10 000 euros au titre de l'année 2020 pour l'action accompagnement des entreprises d'Euroméditerranée sur les questions de mobilité, soit 17,86 % du budget prévisionnel de l'action.

Les modalités de versement de la subvention, conformes au règlement budgétaire et financier de la Métropole, sont détaillées dans la convention jointe en annexe.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- La délibération FAG 002-30/06/16 du Conseil Métropolitain du 30 juin 2016, définissant les conditions d'octroi des subventions de fonctionnement par les conseils de territoire et le conseil de la Métropole ;
- La délibération FAG 21-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- L'avis favorable de la commission de suivi et cohérence des subventions ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille Provence du 17 décembre 2019.

Oui le rapport ci-dessus,

Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 30 décembre 2019

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'engagement de la Métropole Aix-Marseille-Provence, en faveur d'une amélioration de la mobilité de ses habitants.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 10 000 euros à l'association La Cité des Entrepreneurs d'Euroméditerranée pour son action spécifique d'accompagnement à la mobilité sous réserve de l'adoption du budget annexe Transport de la Métropole pour l'exercice 2020.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée avec La Cité des Entrepreneurs d'Euroméditerranée.

Article 3 :

Madame la Présidente ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tous les documents y afférents.

Article 1 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe transport 2020 de la Métropole Aix-Marseille-Provence : Sous politique A710 - Nature 6574.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Transports, Mobilité et Déplacements

Roland BLUM